



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 3 novembre 2008, à 20 h 04, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2008-160 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 04.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Est absent : Robert A. Boucher, conseiller

Trois personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 novembre 2008
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Délai de grâce au poste de conseiller n° 1 « Robert A. Boucher »
- 3.3 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2009
- 3.4 Offre de services professionnels (étude préliminaire sur le traitement des eaux usées)
- 3.5 Déneigement d'une partie du stationnement du 955, rue de l'Église
- 3.6 Engagement de la Municipalité pour la formation des pompiers

4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Vente d'une parcelle de terrain (partie du lot 3 631 722)
- 4.2 Mandat à la firme Laforest Nova Aqua inc.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 novembre 2008

2008-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2008

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 3 novembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008

2008-162 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2008

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2008-163 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 679 à 10 723 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 119 à 139 inclusivement, pour un montant total de 42 877,66 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 30 310,47 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Délai de grâce au poste de conseiller n° 1 « Robert A. Boucher »

2008-164 DÉLAI DE GRÂCE AU POSTE DE CONSEILLER N° 1 « ROBERT A. BOUCHER »

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal au poste n° 1 « Robert A. Boucher » n'a pas assisté aux assemblées du conseil municipal pendant 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder un délai de grâce en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (art. 317);

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal accorde un délai de grâce de 30 jours au conseiller municipal au poste n° 1 « Robert A. Boucher », dont le défaut a été causé par l'impossibilité d'assister aux séances du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009

2008-165 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009, lesquelles débiteront à 20 h :

- ♦ lundi 19 janvier
- ♦ lundi 2 février
- ♦ lundi 2 mars
- ♦ lundi 6 avril
- ♦ lundi 4 mai
- ♦ lundi 1^{er} juin
- ♦ lundi 6 juillet
- ♦ lundi 3 août
- ♦ mardi 8 septembre
- ♦ lundi 5 octobre
- ♦ lundi 9 novembre
- ♦ lundi 7 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Offre de services professionnels (étude préliminaire sur le traitement des eaux usées)

2008-166 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

Octroi d'un mandat à la firme SNC Lavalin inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire sur le traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

ATTENDU les rencontres tenues avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec concernant le traitement des eaux usées de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite connaître l'estimation sommaire des coûts reliés au traitement de l'ensemble des eaux usées du secteur le Village et du secteur les Fonds;

ATTENDU QUE la firme SNC Lavalin inc. a déposé à la Municipalité une offre de services professionnels en date du 24 octobre 2008;





pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal octroie un mandat à la firme SNC Lavalin inc. visant la réalisation d'une étude préliminaire sur le traitement des eaux usées de l'ensemble de la Municipalité (secteurs Village et les Fonds), le tout tel que proposé dans l'offre de services professionnels 873584-00-0081, en date du 24 octobre 2008, au montant de 4 300 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Dénéigement d'une partie du stationnement du 955, rue de l'Église

Ce point est reporté.

3.6 Engagement de la Municipalité pour la formation des pompiers

2008-167 **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly dispose d'un Service de sécurité incendie;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est soucieuse de former ses pompiers en respect de la réglementation provinciale;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec à titre de gestionnaire de formation portant le code partenaire 12-06;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly dispose des équipements et des ressources matérielles pour donner la formation Pompier 1 à ses pompiers;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly dispose également des services d'un directeur de la sécurité incendie qui est accrédité par l'École nationale des pompiers du Québec à titre d'instructeur pour le programme de formation Pompier 1;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly croit qu'une formation uniforme et de qualité de tous les pompiers de la région serait un atout pour l'ensemble de la région et qu'elle désire y contribuer;
- ATTENDU QUE le maire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a présenté au forum des maires le 17 octobre 2008, une offre de service régionale pour la formation Pompier 1;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly donne la formation Pompier 1 à tous ses pompiers et, de plus, qu'elle offre la possibilité aux municipalités de la MRC de Lotbinière de lui confier la formation de leurs pompiers-recrues;
- QU' à cette fin, et dans le but de préciser son offre de service, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly s'engage aux conditions suivantes à :
- inscrire tous les candidats et candidates à l'École nationale des pompiers du Québec;





- défrayer tous les coûts exigibles par l'École nationale des pompiers du Québec;
- fournir à chaque élève tout le matériel pédagogique exigé par l'École nationale des pompiers du Québec;
- donner la formation théorique et pratique du programme Pompier 1 de façon professionnelle;
- fournir à chaque municipalité les fiches d'évaluation pratique des candidats;
- offrir tous les services mentionnés ci-dessus à un prix n'excédant pas 1 625 \$ pour toute la durée de la formation Pompier 1 (partie 1, partie 2 et partie 3).

Adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Vente d'une parcelle de terrain (partie du lot 3 631 722)

2008-168 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (PARTIE DU LOT 3 631 722)

ATTENDU QU' une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain a été transmise à la Municipalité en date du 16 octobre 2008 par Mme Michèle Poitras et M. Marcel Lefebvre, propriétaires de l'immeuble sis au 3861, chemin de Tilly;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée par la demande d'acquisition est une partie du lot 3 631 722 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 5,18 mètres X 32,61 mètres;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain est située entre les propriétés sises au 3861, chemin de Tilly, et 3849, chemin de Tilly;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain inutilisée par la Municipalité a été offerte équitablement, à parts égales, aux propriétaires des terrains contigus à cette parcelle de terrain;

ATTENDU QUE le montant d'achat de la totalité de cette parcelle de terrain est de 1 000 \$, plus les frais de notaire et d'arpentage inhérents à cette acquisition qui seront assumés entièrement par les demandeurs, le tout tel que stipulé dans leur offre d'achat du 16 octobre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire de Saint-Antoine-de-Tilly à signer les documents inhérents à la vente d'une partie du lot 3 631 722 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie approximative de 5,18 mètres X 32,61 mètres. Le montant de la vente des de 1 000 \$. Les frais d'arpentage et de notaire sont assumés entièrement par les acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Mandat à la firme Laforest Nova Aqua inc.

2008-169 MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA INC.

Résolution du conseil municipal visant l'octroi d'un mandat à la firme Laforest Nova Aqua inc. pour la mise à jour des prévisions budgétaires pour les options de recherche en eau souterraine et le bassin d'infiltration provoqué.

ATTENDU QUE la Municipalité procède présentement à des travaux de recherche en eau afin de sécuriser son alimentation en eau potable;





- ATTENDU QUE l'état d'avancement du dossier a été présenté aux différents intervenants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et qu'il a été établi qu'une mise à jour des prévisions budgétaires pour les différentes options était nécessaire;
- ATTENDU QUE le rapport d'évaluation technique et économique des options disponibles pour sécuriser l'alimentation en eau potable de Laforest Nova Aqua inc. a été réalisé en août 2006;
- ATTENDU QUE la mise à jour des coûts pour les différentes options est nécessaire dans la poursuite du dossier de l'eau potable;
- ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels à Laforest Nova Aqua inc. pour la réalisation de la mise à jour des prévisions budgétaires pour les différentes options;
- ATTENDU l'offre de services professionnels n° 1 024 en date du 3 novembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal octroie un mandat à la firme Laforest Nova Aqua inc. au montant de 2 441,25 \$ plus taxes, visant la mise à jour des prévisions budgétaires pour les différentes options (recherche en eau et bassin d'infiltration provoqué), le tout tel que décrit dans les documents de l'offre de services professionnels n° 1 024, en date du 3 novembre 2008, laquelle est annexée à la présente résolution du conseil municipal et en fait partie intégrante.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2007-524.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-170 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 18.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Postes Canada - frais de poste (Trait d'union - programmation centre)	140,24 \$	10679
Desjardins sécurité financière - REER (septembre 2008)	2 295,40 \$	10680
Cauchon, Michel - achat 2 billets pour souper-bénéfice (Fabrique)	250,00 \$	10681
Fédération Québécoise des Municipalités - inscription congrès 2008 (Diane Beaulieu)	637,74 \$	10682
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	30,00 \$	10683
Cidrerie Saint-Antoine - assemblée des maires (jus de pomme, cidre)	75,00 \$	10684
Le Comité du Hockey mineur de St-Antoine-de-Tilly - rés.: 2008-144 - demande de commandite pour le hockey mineur	390,00 \$	10685
Fromagerie Bergeron - achat fromage (assemblée des maires)	53,35 \$	10686
Opération Nez rouge de Lotbinière - rés.: 2008-145 - demande de commandite	75,00 \$	10687
Hydro Québec - intervention (installation lumineuse face au 883, Samuel-Rousseau)	162,54 \$	10688
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10689
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (novembre 2008)	1 129,81 \$	10690

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Telus (Mike) - cellulaires	356,09 \$	PR 119
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	283,26 \$	PR 120
Hydro Québec - calvaire	42,08 \$	PR 121
Hydro Québec - dégrilleur	95,70 \$	PR 122
Hydro Québec - poste de pompage	147,86 \$	PR 123
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	546,49 \$	PR 124
Hydro Québec - tennis	46,48 \$	PR 125
Hydro Québec - éclairage public	686,76 \$	PR 126
Telus (Mike) - cellulaire (Gaétan Baron)	56,15 \$	PR 127
Hydro Québec - caserne et garage municipal	463,74 \$	PR 128
Hydro Québec - pompe/égouts	82,12 \$	PR 129
Hydro Québec - pont	33,46 \$	PR 130
Hydro Québec - station de pompage	128,82 \$	PR 131
Hydro Québec - quai	70,68 \$	PR 132
Hydro Québec - réservoir	1 459,95 \$	PR 133
Telus - mairie et centre communautaire	1 081,69 \$	PR 134

Visa Desjardins:

Crochet, bois (centre communautaire) - 50.74 \$

Quincaillerie (voirie) - 236.56 \$

Epipen (service incendie) - 220.08 \$

Hydro Québec - puits/pompes 514,47 \$ PR 135

Hydro Québec - puits 675,88 \$ PR 136

Hydro Québec - centre communautaire 698,04 \$ PR 137

Banque Laurentienne - Visa - essence (voirie et service incendie) 546,21 \$ PR 138





COMPTES D'OCTOBRE 2008

Accessoires à Incendies de Québec inc.:

<i>Air packs rechargés - 173.82 \$</i>		
<i>Vérification annuelle d'extincteurs, vérification d'éclairage d'urgence, test hydrostatique, extincteurs rechargés.. - 688.48 \$</i>	862,30 \$	10691
Aréo-Feu - vérification & réparation d'appareil respiratoire, gaffe en fibre de verre	257,97 \$	10692
Baron, Gaétan - frais de déplacement	71,04 \$	10693
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (novembre 2008)	185,00 \$	10694
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (nov. 2008)	677,25 \$	10695

Excavation St-Antoine 1985 inc.:

<i>Ponceau de la Promenade (François Bernard) - 682.89 \$</i>		
<i>Raccordement 4500 de la Promenade (Martin Dubois) - 1 269.84 \$ (facturer)</i>		
<i>Borne fontaine (route des Rivières) - 1 489.95 \$</i>		
<i>Installer puisard de la Promenade (D. De Grâce) - 1 049.74 \$</i>		
<i>Asphaltage (chemin de Tilly, rue des Champs, de l'Érablière, rue de la Promenade, route Marie-Victorin) - 697.01 \$</i>		
<i>Sortir la pompe (au poste de pompage sur la grève) - 73.37 \$</i>		
<i>Étendre (sable) et égaliser chemin des Puits - 479.72 \$</i>		
<i>Étendre (pierre) et égaliser rue Normand, des Champs et de l'Érablière) - 220.11 \$</i>		
<i>Enlever, nettoyer et replacer ponceau face au 4835 chemin des Plaines - 256.80 \$</i>	6 219,43 \$	10696
Casse-croûte du Faubourg - goûter centre communautaire (Comité famille)	300,00 \$	10697
CLD de la MRC de Lotbinière - inscription au Souper des gens d'affaires de Lotbinière 2008	95,94 \$	10698
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (novembre 2008), stationnement	80,75 \$	10699
Dussault, Richard - Viens, Linda - rés: 2008-11 - programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux pour 2008	500,00 \$	10700
École nationale des pompiers - examen Pompier I - section III (Service incendie)	366,00 \$	10701
Électronique Émond inc. - cellulaires	225,72 \$	10702

Ray-Car:

<i>Pierre concassée (raccordement au 4500 de la Promenade - réserve) - 127.32 \$</i>		
<i>Enrobé bitumineux (asphalte - de la Promenade, route Marie-Victorin, de Tilly, rue des Champs, de l'Érablière) - 896.89 \$</i>	1 024,21 \$	10703
Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. - nettoyage tuyaux au 3849 chemin de Tilly	389,42 \$	10704
Équipement L.A.V inc. - rouleau compacteur pour asphalte	338,63 \$	10705
Les Excavations Marc Rousseau inc. - transport bande patinoire, filet	203,18 \$	10706
Garage J.P.C. Chouinard - achat produits d'entr. ménager (mairie) + frais de réunions	131,28 \$	10707
Gestion Y.N. - frais pour services comptables (traitement des salaires pour les mois de juillet, août et septembre 2008)	767,55 \$	10708
Imprimerie Ste-Croix inc. - cartes d'affaires	146,74 \$	10709
Jobin, Philippe - frais de déplacement (novembre 2008)	50,00 \$	10710
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet - publicité (novembre 2008)	100,00 \$	10711
Lafleur, Denise - rés.: 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie (novembre 2008)	445,50 \$	10712
Laforest Nova Aqua - rés.: 2007-151 - étude bassin d'infiltration	2 122,73 \$	10713
Laroche, Diane - frais de déplacement (novembre 2008)	56,00 \$	10714





Buro Plus - bloc sténo, crayon mine (centre communautaire) 9,23 \$ 10715

MRC de Lotbinière:

Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 513 \$

Impression plans (urbanisme) - 12 \$ 4 525,00 \$ 10716

Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau d'éclairage public 362,50 \$ 10717

Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - rallonge, ruban à mesurer, ancrage béton, tuyau renvoi, antigel, vis, corde, main courante, bois, colle, boulon, ancrage 346,35 \$ 10718

Gaudreau Environnement inc. :

Collecte de déchets, de récupération, encombrants - 7 082.77 \$

Achat de bac gris - 135.45 \$

Collecte de déchets (réserve) - 147.61 \$ 7 365,83 \$ 10719

Les Services Frimas inc. - maintenance septembre 2008 142,50 \$ 10720

Simon, Martin - entretien caserne (novembre 2008) 100,00 \$ 10721

VitaAire - oxygène médical (service incendie) 51,28 \$ 10722

Cauchon, Michel - frais de déplacement et représentation 295,94 \$ 10723

42 877,66 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 31 août au 27 septembre 2008 (administration): 23 171,32 \$

Période du 1er au 30 septembre 2008 (élus et service incendie): 7 139,15 \$

30 310,47 \$

REVENUS:

Finances Québec - remboursement de la TPS 19 213,11 \$





ANNEXE II

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (n° 1 024)

